

Centre Communal d'Action Sociale de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAROLLES-EN-BRIE</b>
Délibération n°27/2023	<b>Objet</b> : Subvention 2023 au profit de l'Association « Secours Catholique ».

Conseillers en exercice : 17

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Absents : 7

Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 heures 00,

Le Conseil d'Administration légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence d'Alphonse BOYE, Président du CCAS.

**Présents** : Brigitte BANLIER, Claudie BOUSSICAUD, Patricia CHAPOT, Marie-Christine HOMS, Dominique HUMEZ, Bernard KAMMERER, Catherine LORIFERNE, Véronique MANENT, Céline MONASSA, Jean-Pierre VANHAVERE.

**Absents représentés** : /

**Absents** : Alphonse BOYE, Noémie ARNOFFI, Pauline BISQUERT, Vanessa HANNI, Jean-Charles JOULAIN, Margaret POULAIN, Marie-Elisabeth ROSENZWEIG.

Sylvie DOUSSOT a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour 2023,

**Considérant** le nombre croissant de familles marollaises en précarité.

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré** :

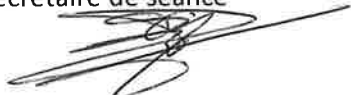
**A l'unanimité**

**ARTICLE 1** : **DECIDE** d'allouer une subvention de 500 € (cinq cents euros) à l'association « Secours Catholique » du Val-de-Marne, 237 rue Général Leclerc, 94000 Créteil.

**ARTICLE 2** : **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, article 6574.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 19 décembre 2023.

Sylvie DOUSSOT  
Secrétaire de séanceAlphonse BOYE  
Président du CCAS

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)